

PAROISSE de Grezelié

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui ?
 bien de fabrique encore sous séquestre ? ...
 bien de fabrique dévolu :
 soit à un établissement de bienfaisance ?
 soit à la commune ?
 bien communal, ou reconnu tel ?
 Qui l'a pris en location ?
 Par bail écrit ou location verbale ?
 Quelles sont les conditions de location :
 Date de l'entrée en jouissance ?
 Durée du bail ?
 Faculté de résiliation ?
 Réparations ?
 Contributions ?
 Assurances ?
 Autres charges ?
 Faculté de sous-louer ?
 Prix de location ?
 Conditions de paiement ?
 Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs ?

J de M^r Francis ancien professeur au Collège
 de St Paul de Léon. Il ya entre M^r Francis
 et l'évêque Havas un bail verbal.

Les réparations suivantes Concernent l'ancien
 presbytère qui est bien communal.

~~Presbytère Communal~~

M^r Havas Presteur
 par bail écrit.

21 novembre 1907.

9 ans

Oui sans les 2 ans au gré de l'un ou l'autre

à la Charge du locataire

à la Charge du locataire

à la Charge du locataire

Oui

Non

202

Le 24 Septembre.

Oui



B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il ?
 A quel titre l'occupez-vous ?
 Quelles sont les conditions de location ?

Oui